

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

25-DCM-DGS-051

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION PORTUAIRE DE LA REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH -Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT- Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

La délibération 24-DCM-DGS-165 du 16 décembre 2024 fixe la liste des membres élus au conseil d'exploitation portuaire de la régie du port des Oursinières. Il s'agit de : Hervé STASSINOS, Cécile CRISTOL, Pascal CAMPENS, Jean-Claude VEGA, Jean-Marc ILLICH, Serge VENNET.

Conformément à l'Article 7 des statuts de la régie du port des Oursinières, le Conseil d'Exploitation portuaire doit être composé de 11 membres (6 élus parmi les membres du conseil municipal, et 5 personnes extérieures qualifiées ayant un lien avec l'activité portuaire), désignés par le Conseil Municipal sur proposition du maire.

En cas de démission ou de décès d'un membre, le Conseil Municipal pourvoit à son remplacement en nommant un autre représentant du collège auquel il appartient, pour la durée résiduelle du mandat.

VU la délibération 24-DCM-DGS-165 du 16 décembre 2024,

CONSIDERANT le décès de M. Pascal CAMPENS, appartenant au collège des élus,

Cette élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue, sauf si l'unanimité des conseillers municipaux en décide autrement (article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Seule la candidature de **Mme Agnès BIASUTTO**, adjointe déléguée aux Sports et aux équipements sportifs, est proposée.

Résultats des votes :

- **5 ABSTENTIONS (B. PEZERY, E. JOFFRE, M. BIANCHI BRONDINO, A. CABRERA, V. POZZO DI BORGO)**
- **4 voix CONTRE (V. RIALLAND, V. TIAR, M. CABOT, D. TENDIL)**
- **24 voix POUR**

Madame Agnès BIASUTTO est élue, à la MAJORITE, pour siéger au Conseil d'exploitation portuaire de la régie du port des Oursinières.

La nouvelle composition du collège des membres élus est désormais la suivante :

- **Hervé STASSINOS**
- **Cécile CRISTOL**
- **Jean-Claude VEGA**
- **Jean-Marc ILLICH**
- **Serge VENNET**
- **Agnès BIASUTTO**

La liste du collège des 5 personnalités qualifiées parmi les acteurs locaux reste inchangée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY



Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.